

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026
Délibération n°2026/027

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : M. Roland DRAVET, Mme Anaïs BRUNET, MM Franck ROCHE, Alain EYNARD-VERRAT, Mmes Virginie ZDONOWSKI, Anne-Marie ROCHE, Emmanuelle VIGUIER, M Lionel VIBERT, Mme Adeline BLANC, M. Maurice CLERC, Mme Audrey BOUVIER

Étaient absents : Mme Élodie POZIN-ROUX (procuration donnée à Mme Anne-Marie ROCHE), MM Cédric PERRETIER (procuration donnée à M. Roland DRAVET), Vincent MAITRE, Gildas DRAVET (procuration donnée à Mme Audrey BOUVIER)

Convocation du : 16 mars 2026 - Affichage du : 16 mars 2026

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11/ Conseillers représentés : 3

Anne-Marie ROCHE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-2 à L 2122-12

M. le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du Conseil municipal de MONTAGNY étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la création de quatre postes d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture de Savoie le 24 MARS 2026

La secrétaire de séance,

Anne-Marie ROCHE



Le Maire,

Roland DRAVET

